



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités
territoriales et de l'environnement

Le Puy en Velay, le 22 janvier 2024

SYNTHESE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Objet de la consultation :

Extension et modernisation de la scierie exploitée par la Scierie CELLE à ARAULES (43200)

La société Scierie CELLE a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension et de la modernisation de la scierie qu'elle exploite en Z I des Vestias, sur le territoire de la commune d'ARAULES (43200).

Ce dossier n'ayant pas été soumis à une évaluation environnementale, mais à une étude d'incidence, a fait l'objet d'une consultation par voie électronique, prévue par l'article L 123-19 du code de l'environnement, qui s'est déroulée du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024 inclus. Il était consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Loire où une adresse électronique dédiée aux observations avait été insérée.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de la présente consultation a été affiché, quinze jours avant le début de la consultation, sur le site de la scierie, en mairies d'ARAULES et d'YSSINGEAUX. Le même avis a été publié, dans les mêmes délais, dans 2 journaux locaux et sur le site internet des services de l'État en Haute-Loire.

Au cours de la période du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024,

AUCUNE OBSERVATION OU PROPOSITION DU PUBLIC N'A ETE TRANSMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale par intérim,

Cheffi BRENNER ADANLÉTÉ